



Question prêt à taux zéro apres séparation

Par **stephane barreau**, le **28/02/2012** à **19:21**

Bonjour,

Avec mon ex-conjointe nous avons souscrit un crédit immobilier afin d'acquérir un appartement qui incluait un prêt à taux zéro.

Suite à une séparation, au bout d'un an, nous avons été dans l'incapacité de le vendre pour cause de non rentabilité et nous l'avons mis en location.

Dernièrement nous avons été informé, par l'un de nos banquiers, qu'il nous était impossible de bénéficier ce prêt.

J'aimerais savoir si cette information est vrai et quels sont les recours à notre disposition.

Par **Marion2**, le **28/02/2012** à **19:27**

Bonjour,

Cette information est vrai. Cet appartement doit être votre résidence principale si vous voulez bénéficier d'un prêt à taux zéro.

Cdt